



Texte action : congrès FSU Mayotte au collège de Ouangani le 9 décembre 2021

Nous nous accordons tous à dire que, pour l'amélioration du système éducatif à Mayotte, il faudrait un plan urgent et massif d'investissement tant sur les moyens matériels que sur les moyens humains.

Si les différents responsables étatiques du département reconnaissent les retards, les attentes et les besoins, les actions et les initiatives du gouvernement n'ont été au mieux que des incantations et à minima des leurres.

Le congrès de la FSU Mayotte décide d'engager dès le 18 janvier 2022 une mobilisation d'ampleur pour le service public d'éducation et pour les personnels :

Dans le cadre de l'attractivité :

- Sur la majoration des salaires, la FSU Mayotte revendique avant toute chose la hausse du taux de l'indexation des salaires pour atteindre au minimum le niveau de celle de la Réunion et ce n'est qu'à défaut qu'elle attend une proposition sur une indemnité de stabilisation.
- Sur l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté), nous demandons son extension à tout Mayotte en raison de la situation d'insécurité que nous connaissons.
- Sur l'indemnité partielle de remboursement des loyers, elle demande son alignement sur le calcul plus avantageux des autres ministères ainsi que le respect de l'engagement du Recteur qui avait annoncé une prochaine évolution des textes lesquels allaient d'ailleurs inclure les locaux dans les bénéficiaires.
- Sur l'ISG, la FSU Mayotte revendique une modification du décret pour attribuer une indemnité par agent au lieu d'une par couple, le dégel de l'indice de départ ainsi que le versement de l'ISG après deux ans hors Mayotte quel que soit le territoire d'origine.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail :

- La FSU Mayotte revendique l'accélération des constructions scolaires (salles de classe, établissements, écoles, installations sportives, cantines scolaires) pour faire face à l'augmentation record des effectifs d'élèves et

ratrapper le retard global en leur offrant une scolarité digne de ce nom. A cet effet aussi, elle revendique une progression en termes d'encadrement par créations de postes.

La FSU Mayotte reste dans l'attente de la deuxième réunion avec la DGRH qui devrait avoir lieu au plus tard début janvier 2022.

- Sur l'égalité sociale, la FSU Mayotte réclame l'alignement immédiat des minimas sociaux et des diverses prestations familiales sur les taux appliqués au niveau national.
- Sur la reprise en compte de l'Ancienneté Générale de Service (AGS) des anciens instituteurs de la CDM, la FSU Mayotte exige le respect des engagements pris avec le syndicat majoritaire dans le 1^{er} degré (accès à la hors classe, avancement spécifique d'ancienneté, « retraite chapeau », ...).
- Pour les précaires (AESH, AED, contractuels) la FSU Mayotte revendique le versement des indemnités REP et REP + (AED et AESH) un plan pluriannuel de titularisation ainsi que la sécurisation des contrats en cours.
- Sur l'amélioration des conditions d'enseignement dans le département, la FSU Mayotte réclame le classement de tout le département en REP + qui aura pour effet à très court terme l'augmentation du nombre des constructions scolaires dans le 1^{er} et dans le 2nd degré ainsi que l'augmentation sensible des emplois (enseignants, personnels administratifs et sociaux, ...)

En ce qui concerne la fonction publique territoriale, la FSU Mayotte combattra l'opacité de recrutement et d'avancement ainsi que le clientélisme.